

RÈGLEMENT LOTERIE

Article 1 : Date et lieu

La société **DECATHLON**, société par actions simplifiée au capital variable, Inscrite au RCS de LILLE Métropole sous le numéro 500 569 405, dont le siège social se situe 4 Boulevard de Mons, 59665 Villeneuve d'Ascq, (ci-après désignée individuellement "DECATHLON"), également entendue en ses établissements secondaires DECATHLON de :

- DECATHLON Claye Souilly situé 181 Rue Victor Drouet, 77410 Claye-Souilly et inscrit au RCS de Meaux au numéro SIRET 500 569 405 01928
- DECATHLON Montigny/Herblay situé 12 Rue Mail Copistes, Zac Route Nationale 14, 95220 Herblay et inscrit au RCS de Pontoise au numéro SIRET 500 569 405 01159
- DECATHLON Montreuil situé 63 Rue De La République, 93100 Montreuil et inscrit au RCS de Bobigny au numéro SIRET 500 569 405 02074
- DECATHLON Cnit La Défense situé 1 Avenue Frédéric Et Irène Joliot Curie, 92050 Paris La Défense et inscrit au RCS de Nanterre au numéro SIRET 500 569 405 01753
- DECATHLON Groslay situé Avenue De La République, Glaisière, 95410 Groslay et inscrit au RCS de Pontoise au numéro SIRET 500 569 405 01167
- DECATHLON Decathlon St Denis Grand Stade situé 2 Rue Du Mondial 1998, 93200 Saint-Denis et inscrit au RCS de Bobigny au numéro SIRET 500 569 405 02082
- DECATHLON Gennevilliers situé Espace Chantera, Avenue Du Général De Gaulle, 92230 Gennevilliers et inscrit au RCS de Nanterre au numéro SIRET 500 569 405 01761
- DECATHLON Decathlon Domus situé Centre Commercial Domus, 16 Rue De Lisbonne, 93110 Rosny-Sous-Bois et inscrit au RCS de Bobigny au numéro SIRET 500 569 405 03882
- DECATHLON Lyon Bron St Exupery situé 332 Avenue Général De Gaulle, 69500 Bron et inscrit au RCS de LYON au numéro SIRET 500 569 405 01654
- DECATHLON Part Dieu situé 17 Rue Du Docteur Bouchut, 69003 Lyon et inscrit au RCS de Lyon au numéro SIRET 500 569 405 01647
- DECATHLON Odysseum situé Zac Port Marianne, Centre Commercial Odysseum, 34000 Montpellier et inscrit au RCS de Montpellier au numéro SIRET 500 569 405 01993
- DECATHLON Le Pontet Avignon Nord situé Lotissement Domaine De La Tour Blanche, 84130 Le Pontet et inscrit au RCS de Avignon au numéro SIRET 306 138 900 02771
- DECATHLON Montauban situé Avenue D'Irlande Zac De La Molle, 82000 Montauban et inscrit au RCS de Montauban au numéro SIRET 500 569 405 01738
- DECATHLON Fréjus situé La Palud Lotissement De L'Intendance, 83600 Fréjus et inscrit au RCS de Fréjus au numéro SIRET 500 569 405 02512
- DECATHLON Antibes situé 1800 Chemin Des Terriers, 06600 Antibes et inscrit au RCS de Antibes au numéro SIRET 500 569 405 02306
- DECATHLON Anglet situé 21 Boulevard De Barthes, 64600 Anglet et inscrit au RCS de Bayonne au numéro SIRET 500 569 405 00771
- DECATHLON Atlantis Saint Herblain situé Place Océane 1Er Etage, Zac Multiservice Moulin Neuf, Centre Commercial Atlantis, 44800 Saint-Herblain et inscrit au RCS de Nantes au numéro SIRET 500 569 405 00649
- DECATHLON Geispolsheim situé 5 Rue Du Fort, 67118 Geispolsheim et inscrit au RCS de Strasbourg au numéro SIRET 500 569 405 03494
- DECATHLON Decathlon Rosa Parks Paris situé 203 Boulevard Macdonald, 75019 Paris et inscrit au RCS de Paris au numéro SIRET 500 569 405 03353

- DECATHLON Var Toulon situé 636 Avenue De Draguignan, 83130 La Garde et inscrit au RCS de Toulon au numéro SIRET 500 569 405 03601
- DECATHLON Decathlon Pompadour Creteil situé Carrefour Pompadour, Avenue Maréchal Foch Creteil, 94005 Créteil Cedex et inscrit au RCS de Créteil au numéro SIRET 500 569 405 01613
- DECATHLON Aubagne situé Zone Industrielle Des Paluds, 13400 Aubagne et inscrit au RCS de Marseille au numéro SIRET 500 569 405 02132
- DECATHLON Vouneuil Poitiers situé Route De La Tochaie, 86580 Vouneuil-Sous-Biard et inscrit au RCS de Poitiers au numéro SIRET 500 569 405 00201
- DECATHLON Decathlon Velizy situé 33 Avenue De L'Europe, 78140 Vélizy-Villacoublay et inscrit au RCS de Versailles au numéro SIRET 500 569 405 03858
- DECATHLON Portet situé 4 Avenue Des Palanques, 31120 Portet-Sur-Garonne et inscrit au RCS de Toulouse au numéro SIRET 500 569 405 01431
- DECATHLON Savigny Melun situé Rue De L'Industrie, 77240 Cesson et inscrit au RCS de Melun au numéro SIRET 500 569 405 00946
- DECATHLON Pau situé Centre Commercial Lescar, Rue Jean Jaurès, 64230 Lescar et inscrit au RCS de Pau au numéro SIRET 500 569 405 00169
- DECATHLON Quetigny situé Rue Champeau, 21800 Quetigny et inscrit au RCS de Dijon au numéro SIRET 500 569 405 02611
- DECATHLON Brest situé Les Portes De Brest, 105 Rue Pierre Jakez Helias, 29490 Guipavas et inscrit au RCS de Brest au numéro SIRET 500 569 405 02330
- DECATHLON Bordeaux Merignac situé Avenue De L'Argonne, Lotissement Le Domaine, 33700 Mérignac et inscrit au RCS de Bordeaux au numéro SIRET 500 569 405 01498
- DECATHLON Colomiers situé Chemin De Loudet Zac Du Perget, 31770 Colomiers et inscrit au RCS de Toulouse au numéro SIRET 500 569 405 01449
- DECATHLON Nîmes. situé 155 Rue Paul Laurent, 30900 Nîmes et inscrit au RCS de Nîmes au numéro SIRET 500 569 405 03106
- DECATHLON Vitrolles situé Avenue Denis Padovani, 13127 Vitrolles et inscrit au RCS de Salon-de-Provence au numéro SIRET 500 569 405 02470
- DECATHLON Clermont Ferrand situé 1 Rue De L'Hermitage Zac La Pardieu, 63000 Clermont-Ferrand et inscrit au RCS de Clermont-Ferrand au numéro SIRET 500 569 405 01829
- DECATHLON Dunkerque situé Boulevard Pierre Mendes France Centre Commercial Bonarch, 59760 Grande-Synthe et inscrit au RCS de Dunkerque au numéro SIRET 500 569 405 00730
- DECATHLON Beziers. situé Avenue Jean Monnet Zac La Meridienne, 34420 Villeneuve-Les-Beziers et inscrit au RCS de Béziers au numéro SIRET 500 569 405 03775
- DECATHLON Kingersheim/Wittenheim situé Carreau Miné Anna, 68270 Wittenheim et inscrit au RCS de Mulhouse au numéro SIRET 500 569 405 01795
- DECATHLON Ollioules situé Lieu-Dit Lagoubran Quartier, 83190 Ollioules et inscrit au RCS de Toulon au numéro SIRET 306 138 900 02896
- DECATHLON Nice situé 590 Route De Grenoble, 06200 Nice et inscrit au RCS de Nice au numéro SIRET 500 569 405 02280
- DECATHLON Decathlon Rennes Betton situé Pluvignon, Zac De Rn 29, 35830 Betton et inscrit au RCS de Rennes au numéro SIRET 500 569 405 00235
- DECATHLON Besançon situé 3 Rue André Breton Zac Chateaufarine, 25056 Besançon et inscrit au RCS de Besançon au numéro SIRET 500 569 405 01597
- DECATHLON St Etienne situé Centre Commercial Steel 2 Rue Ferrer, 42000 Saint-Étienne et inscrit au RCS de Saint-Etienne au numéro SIRET 500 569 405 03908
- DECATHLON Troyes situé Zone Des Dames Blanches, 10150 Lavau et inscrit au RCS de Troyes au numéro SIRET 500 569 405 02835
- DECATHLON Tourville La Rivière situé Zac Du Clos Aux Antes, 76410 Tourville-La-Rivière et inscrit au RCS de Rouen au numéro SIRET 500 569 405 01704
- DECATHLON Decathlon Wagram situé 26 Avenue De Wagram, 75018 Paris et inscrit au RCS de Paris au numéro SIRET 500 569 405 01977

- DECATHLON Godault situé Zac Du Bord Des Eaux, 62110 Hénin Beaumont et inscrit au RCS de Arras au numéro SIRET 500 569 405 00615
- DECATHLON Campus situé 4 Boulevard De Mons, 59650 Villeneuve D'Ascq et inscrit au RCS de Lille au numéro SIRET 500 569 405 03239
- DECATHLON Chantepie situé 3 Rue Du Moulin, Za Des Loges, 35135 Chantepie et inscrit au RCS de Rennes au numéro SIRET 500 569 405 00227
- DECATHLON Mondeville situé Lieu Dit Les Carandes Rd 230, 14120 Mondeville et inscrit au RCS de Caen au numéro SIRET 500 569 405 02793
- DECATHLON Nancy. situé 2 Allée Des Erables, 54180 Houdemont et inscrit au RCS de Nancy au numéro SIRET 500 569 405 01969
- DECATHLON Thionville situé Espace Meilbourg, Route D'illange, 57970 Yutz et inscrit au RCS de Thionville au numéro SIRET 306 138 900 03704
- DECATHLON Perpignan situé Lot Portes De L'Europe, 66000 Perpignan et inscrit au RCS de Perpignan au numéro SIRET 500 569 405 00391
- DECATHLON Paris La Madeleine situé 23 Boulevard De La Madeleine, 75001 Paris et inscrit au RCS de Paris au numéro SIRET 500 569 405 01696
- DECATHLON Decathlon Osny situé Zac Des Linandes, 95000 Cergy et inscrit au RCS de Pontoise au numéro SIRET 500 569 405 03056
- DECATHLON Bourgoin-Jallieu situé 8 Rue Edouard Branly Zac Maladiere, 38300 Bourgoin-Jallieu et inscrit au RCS de Vienne au numéro SIRET 500 569 405 02033
- DECATHLON Bretigny Sur Orge situé 18 Rue Léon Blum, 91220 Brétigny-Sur-Orge et inscrit au RCS de Evry au numéro SIRET 500 569 405 00706
- DECATHLON Bouc Bel Air situé Zac Des Chabauds, 13320 Bouc Bel Air et inscrit au RCS de Aix-en-Provence au numéro SIRET 500 569 405 02249
- DECATHLON Colmar situé 16 Rue Emile Schwoerer, 68000 Colmar et inscrit au RCS de Colmar au numéro SIRET 500 569 405 02371
- DECATHLON Decathlon Thiais Village situé 39 Rue De La Résistance, 94320 Thiais et inscrit au RCS de Créteil au numéro SIRET 500 569 405 00722
- DECATHLON Croissy Beaubourg situé 25 Allée 1Er Mai, 77183 Croissy-Baubourg et inscrit au RCS de Meaux au numéro SIRET 500 569 405 02363

Co-organise une loterie (ci-après désignée le "Jeu"), sur le site internet www.decathlon.fr et dans les établissements secondaires listés ci-dessus, à l'exception de tout autre établissement, en partenariat avec :

La société **ADIDAS France** , Société à Responsabilité Limitée au capital de 6 176 619 euros inscrite au RCS de STRASBOURG sous le numéro SIREN 085 480 069, dont le siège social se situe 1 Allée des Orcades, 67000 Strasbourg (ci-après désignée individuellement "ADIDAS").

Les établissements secondaires sont désignés individuellement en tant que le "Site Organisateur" et collectivement en tant que les « Sites Organisateurs », et les sociétés ADIDAS et DECATHLON SAS sont désignées collectivement en tant que les "Sociétés Organisatrices".

Article 2 : Modalités de la loterie

Article 2.1 : Restrictions de participation

Le Jeu est ouvert à toutes les personnes physiques âgées au minimum de 18 (dix-huit) ans, résidant en France métropolitaine (y compris la Corse), à l'exclusion des employés des Sociétés Organisatrices ainsi que des membres de leur famille (ci-après désigné le "Participant").

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement (ci-après le « Règlement ») dans son intégralité, des conditions d'utilisation (CGU et CGV) du site www.decathlon.fr ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux en vigueur en France.

Article 2.2 : Participation au Jeu

Le Jeu est valable du 30 août 2021 à minuit, au 19 septembre 2021 à 23h59 (heure de France métropolitaine).

Pour participer au Jeu, il faut cumulativement que le Participant :

1. achète l'un des modèles de chaussures Adidas suivant, à l'exception de tout autre:

- CHAUSSURES DE FOOTBALL X .3 FG ADIDAS ADULTE (référence 8659987)
- CHAUSSURES DE FOOTBALL X .3 LL FG ADIDAS ADULTE (référence 8659988)
- CHAUSSURES DE FOOTBALL X .3 FG ADIDAS ENFANT (référence 8660887)

L'achat doit être réalisé sur le site decathlon.fr, ou dans l'un des Site Organisateur, à l'exception de tout autre établissement.

Lorsque l'achat est réalisé sur le site decathlon.fr, le Participant doit nécessairement être titulaire d'un compte client DECATHLON. La création du compte client est gratuite. Le Participant ne peut créer qu'un seul compte sur le site et s'engage à fournir à DECATHLON des données exactes et à jour.

2. récupère un QR code depuis l'un des moyens suivant:

- sur la Publicité sur Lieu de Vente (PLV) au rayon "Football" des Sites Organisateurs
- depuis la page de participation disponible sur le site internet Decathlon.fr, et accessible par le lien suivant: [https://www.decathlon.fr/landing/_/R-a-speedflow-adidas]
- de manière dématérialisée par email envoyé automatiquement par DECATHLON après justification de l'achat, en cas d'achat depuis le site internet decathlon.fr

Le QR Code étant en libre accès à tout participant, DECATHLON ne saurait voir sa responsabilité engagée à quel titre que ce soit en cas de non envoi ou de non réception du mail de participation au présent Jeu envoyé automatiquement après achat informatique.

3. remplit le formulaire d'inscription en ligne

Le QR code permettra un renvoi vers un formulaire d'inscription en ligne (<http://adidasspeedflow.devdistrict.fr>) que le Participant devra intégralement compléter afin d'être dûment inscrit au Jeu.

Article 2.3 : Détermination des gagnants

Les gagnants seront déterminés par un tirage au sort chronologique (ci-après "les Gagnants"), organisé par l'agence de communication We Are Young agency, dont le siège est situé 17 quai des Grands Augustins, 75006 Paris.

Ce tirage au sort aura lieu le 17 septembre 2021 à 10h00 et déterminera de façon aléatoire les Gagnants de la loterie.

Article 3 : Dotations :

3.1 : Contenu de la dotation

Cette loterie est dotée de la manière suivante :

- lot n°1 :

Un (1) séjour à Madrid pour deux [2] personnes de deux [2] jours et une [1] nuit. Le séjour comprend la fourniture de deux [2] places pour assister à un match de football de l'équipe du Real Madrid. Le match est déterminé unilatéralement par ADIDAS et concerne uniquement la saison de football de 2021-2022. Les frais de déplacement (comprenant train si nécessaire et avion), de logement et de restauration sont déterminés et pris en charge par ADIDAS, pour une valeur maximale de cinq cent cinquante [550€ TTC] par personne. Les lieux de restauration, d'hébergement et les moyens de transport sont déterminés par Adidas. Par exception, le Gagnant pourra choisir le lieu de restauration, dont les frais seront remboursés par ADIDAS dans un délai de un (1) mois après présentation des justificatifs de paiement, et dans la limite de cent-cinquante euros [150€ TTC] pour les deux [2] personnes sur l'ensemble du séjour. Compte tenu du contexte lié à l'épidémie de COVID-19, dans le cas où surviendrait, durant l'exécution du séjour, une reprise de l'épidémie et/ou des événements liés à l'épidémie et qui entraînerait des mesures gouvernementales et/ou administratives dont la mise en place rendrait impossible ou particulièrement difficile l'exécution dudit séjour, ADIDAS se verrait déchargée de toute responsabilité et la suspension du séjour n'ouvrira droit à aucune pénalité, ni indemnité pour les Participants.

- lot n°2 :

Trois (3) maillots Adidas du Real Madrid 2021-2022, taille unique (taille médium), et suivant disponibilités, dédié par Karim BENZEMA d'une valeur commerciale de quatre vingt dix euros [90] TTC prix de vente public constaté. Le Gagnant dispose d'un délai de deux (2) mois pour récupérer son lot à compter de la notification de sa mise à disposition dans les conditions de l'article 5.

- lot n°3:

Dix (10) lots de 1 h de pratique de football à 5 à valoir pour dix [10] personnes dans l'un des centres partenaire dont la liste est disponible via le lien ci-dessous : <https://www.lefive.fr/nos-centres>,

La valeur commerciale varie selon le centre partenaire choisi par le Gagnant, dans la limite d'une valeur totale (tous joueurs compris) de cent [100] euros TTC. Le Gagnant d'un de ces lots dispose d'un délai de un [1] an à compter de la notification de son gain pour bénéficier de son lot.

En tout état de cause, un lot ne pourra faire l'objet ni d'un échange, ni d'une attribution en valeur. En cas de dépassement du délai pour bénéficier du lot, le gagnant ne pourra prétendre à aucun remboursement ni indemnisation.

3.2 : Attribution de la dotation

L'attribution des lots se fait selon l'ordre du tirage au sort :

- Le premier Gagnant tiré au sort remporte le lot n°1 correspondant à un (1) séjour à Madrid tel que décrit à l'article 3.1.
- Pour le deuxième au quatrième Gagnant tiré au sort, est attribué un lot de la dotation n°2 correspondant à un (1) maillot du Real Madrid tel que décrit à l'article 3.1.
- Du cinquième au quatorzième Gagnant tiré au sort, est attribué un lot n°3, correspondant à un [1] accès pour 10 personnes pour un match de football à 5 dans les conditions définies à l'article 3.1.

Article 4 : Information des gagnants

Les Gagnants seront informés de leur gain par l'envoi d'un email, indiquant notamment les modalités pratiques d'obtention du lot. Chaque Gagnant devra éventuellement fournir à DECATHLON des informations complémentaires sur son identité et sur son adresse.

Chaque lot sera remis par DECATHLON dans un délai estimé de quatre (4) semaines à compter de la désignation du Gagnant. Ces dotations ne pourront donner lieu, de la part des Gagnants, à aucune contestation d'aucune sorte, le lot ne peut être échangé contre d'autres lots, ni contre des espèces, ni contre tout autre bien ou service. Les Sociétés Organisatrices se réservent toutefois la possibilité de remplacer le lot offert par un prix de valeur équivalente ou supérieure, notamment mais sans que cela ne soit exhaustif, en cas d'événement imprévisible, irrésistible et extérieur qui rendrait impossible la délivrance du lot prévu dans des délais raisonnables.

En cas de retour à DECATHLON de l'e-mail informant le Gagnant ou sans réponse de sa part dans un délai de huit (8) jours à partir de la confirmation du gain, le Gagnant perd le bénéfice de son lot, sans que la responsabilité de DECATHLON ne puisse être engagée.

La valeur indiquée pour le lot correspond au prix TTC estimé à la date de rédaction du règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation.

Article 5 : Retrait des lots

Lorsque l'achat à l'origine de la participation a été réalisé physiquement, "en magasin", les lots feront l'objet d'une remise physique, indépendamment de leur matérialité. Ils devront être récupérés

physiquement au Site Organisateur auprès duquel le Gagnant a réalisé sa participation, dans un délai de deux (2) mois à compter de la notification au Gagnant de la mise à disposition de son gain.

Lorsque l'achat a été réalisé de façon dématérialisée, auprès du site internet decathlon.fr, les lots feront l'objet d'un envoi par e-mail, ou, lorsque ce n'est pas possible, de l'envoi d'un colis à l'adresse fournie par le gagnant. A cette fin, le Gagnant accepte de fournir une adresse postale en France métropolitaine valide. DECATHLON ne pourra voir sa responsabilité engagée à quelque titre que ce soit dans le cas où le Gagnant aurait fourni une adresse erronée. En tout état de cause, lorsqu'il conteste la réception du lot, il appartient au Gagnant de prouver la non-réception du lot.

La détermination de la modalité d'achat (physique ou dématérialisée) sera faite au regard des mentions sur la preuve d'achat fournie au bulletin de participation.

Si le lot n'a pas été récupéré dans le délai de deux (2) mois à compter de la notification de sa mise à disposition, le lot sera considéré comme définitivement perdu. Aucun autre tirage au sort ne sera effectué, ni aucun autre gagnant ne sera désigné.

Avant la remise de son lot, le gagnant devra remplir les conditions définies dans le Règlement et justifier de son identité.

En aucun cas les lots offerts ne pourront être échangés, ni attribués en valeur.

Les Sociétés Organisatrices se réservent toutefois la possibilité de remplacer le lot offert par un prix de valeur équivalente ou supérieure, notamment mais sans que cela ne soit exhaustif, en cas d'événement imprévisible, irrésistible et extérieur qui rendrait impossible la délivrance du lot prévu dans des délais raisonnables.

La valeur indiquée pour le lot correspond au prix TTC estimé à la date de rédaction du règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation.

Article 6: Responsabilité

6.1. La responsabilité des Sociétés Organisatrices ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le Jeu devait être modifié, écourté ou annulé. Compte tenu de l'épidémie de COVID - 19, la responsabilité des Sociétés Organisatrices ne saurait, non plus, être encourue dans le cas où surviendrait, durant l'exécution du Jeu, une reprise de l'épidémie et/ou des événements liés à l'épidémie et qui entraînerait des mesures gouvernementales et/ou administratives dont la mise en place rendrait impossible ou particulièrement difficile l'exécution du Jeu.

Elles se réservent dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et/ou de reporter toute date annoncée.

Toute modification du présent règlement donnera lieu à la publication de sa nouvelle version selon les mêmes modalités que celles initialement choisies par les Sociétés Organisatrices. La nouvelle version du règlement entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout participant sera réputé l'avoir acceptée du simple fait de sa participation au jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la

modification. Tout participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

6.2. Les Sociétés Organisatrices pourront annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination du gagnant. Sera notamment considéré comme fraude le fait pour un participant de s'inscrire puis de participer au Jeu sous un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes. Toute fraude entraîne l'élimination du participant.

Les Sociétés Organisatrices se réservent, dans cette hypothèse, la faculté d'écarter de plein droit toute participation émanant d'un fraudeur, sans que celui-ci ne puisse revendiquer quoi que ce soit.

Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Elles ne sauraient toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises.

6.3. La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence, les Sociétés Organisatrices ne sauraient en aucune circonstance être tenues responsables, sans que cette liste soit limitative :

- du contenu des services consultés sur le Site et, de manière générale, de toutes informations et/ou données diffusées sur les services consultés sur le Site
- de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet
- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Jeu
- de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication
- de perte de tout courrier électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée
- des problèmes d'acheminement
- du fonctionnement de tout logiciel
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un participant.

Il est précisé que les Sociétés Organisatrices ne peuvent être tenues responsables de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au Jeu se fait sous leur entière responsabilité.

6.4 De manière générale, les Sociétés Organisatrices se réservent le droit d'invalidier la participation au présent Jeu ou le gain, sans avertissement préalable, de tout participant diffusant une contribution ne respectant pas les dispositions du présent règlement ou en cas de comportement incompatible avec le présent règlement (ex : triche).

Article 7 : Convention de preuve

Il est convenu que, excepté dans le cas d'erreur manifeste, les Sociétés Organisatrices pourront se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tels que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous formats ou supports informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par les Sociétés Organisatrices, notamment dans ses systèmes d'information.

Les participants s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des éléments de nature ou sous formats ou supports informatiques ou électroniques précités, sur le fondement de quelque disposition légale que ce soit et qui spécifierait que certains documents doivent être écrits ou signés par les parties pour constituer une preuve.

Ainsi, les éléments considérés constituent des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par les Sociétés Organisatrices dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

Article 8: Communication du règlement

Le présent règlement est affiché sur le site internet decathlon.fr et sur les Sites Organisateur et pourra être communiqué gratuitement à l'accueil du Site Organisateur à toute personne en faisant la demande.

La demande doit être adressée par écrit au Site Organisateur.

Article 9 : Règlement des litiges

Le présent Jeu est exclusivement régi par la loi française notamment pour tout litige qui viendrait à naître du fait du Jeu objet du présent ou qui serait directement ou indirectement lié à celui-ci. Toute question d'application ou d'interprétation du Règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée dans le respect de la législation française.

Toute contestation doit en priorité être signalée aux organisateurs, et faire l'objet d'une tentative de règlement amiable. Aucune contestation ne sera recevable une (1) semaine après la date de l'annonce des résultats.

En l'absence d'accord amiable, tout litige relatif au présent règlement sera soumis à la juridiction exclusive du Tribunal situé à Lille spécialement déclaré compétent selon la législation en vigueur.

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », le participant a le droit de recourir gratuitement au service de médiation proposé par DECATHLON.

Ce dispositif de médiation peut être joint par :

- Par voie électronique: www.cm2c.net , en renseignant le numéro SIRET suivant : 50056940503239, ou
- Par voie postale : [CM2C, 14 rue Saint Jean, 75017 Paris](mailto:CM2C@decathlon.com)

La solution proposée par le médiateur ne s'impose pas aux parties, qui restent libres à tout moment de sortir du processus de Médiation.

Conformément à l'article L 612-2 du Code de la consommation, l'une des conditions préalables à l'examen du litige par le médiateur est la suivante : le participant doit justifier avoir tenté de résoudre

préalablement son litige directement avec DECATHLON. Le Client a 12 mois pour saisir le Médiateur à compter de sa tentative sans succès de résolution amiable du litige directement auprès du service client de DECATHLON.

Article 10 : Données personnelles

Les données à caractère personnel traitées dans le cadre de la présente Loterie auront pour finalités la participation au Jeu (10.1) et éventuellement la prospection commerciale sous réserve de votre consentement préalable (10.2).

Article 10.1 : Participation au Jeu.

Dans le cadre de la participation au Jeu, les Sociétés Organisatrices - agissant en qualité de responsables de traitement conjoints au sens du Règlement 2016/679 UE - traiteront des données à caractère personnel du Participant à des fins de désignation des gagnants et d'attribution des lots (nom, prénom, coordonnées téléphonique et adresse e-mail). Ce traitement de données a pour base légale l'exécution du contrat conclu entre les Société Organisatrices et le Participant (le présent règlement).

Les données du Participant seront communiquées à un sous-traitant localisé en Union Européenne intervenant dans les opérations de collecte, d'hébergement et de transmission des données aux Sociétés Organisatrices. Ce sous-traitant n'a pas la possibilité d'utiliser les données du Participant pour d'autres fins que l'exécution de la prestation qui lui est confiée.

Les données du participant seront conservées pendant une durée maximum de douze (12) mois à compter de la clôture du Jeu.

Le Participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et, sous certaines conditions, d'un droit à la portabilité de ses données.

Le Participant peut exercer ses droits auprès de l'une ou l'autre des Sociétés Organisatrices en envoyant un mail à l'une des adresses suivantes :

DECATHLON : VosDonneesPersonnelles@decathlon.com

ADIDAS : dataprotection@adidas-group.com.

Enfin, le Participant est informé qu'il dispose de la possibilité de saisir la CNIL s'il a des raisons de croire que ses données à caractère personnel ne sont pas traitées de manière satisfaisante.

Article 10.2 : Acceptation de la réception d'offres commerciales :

Sous réserve de votre consentement préalable, l'une et/ou l'autre des Sociétés Organisatrices - agissant en qualité de responsables de traitement distincts - pourront traiter des données à caractère personnel du Participant à des fins prospection commerciales (nom, prénom, adresse e-mail). Ce traitement de données a pour base légale le consentement du Participant.

Les données du Participant seront communiquées à un sous-traitant localisé en Union Européenne intervenant dans les opérations de collecte, d'hébergement et de transmission des données aux Sociétés Organisatrices. Ce sous-traitant n'a pas la possibilité d'utiliser les données du Participant pour d'autres fins que l'exécution de la prestation qui lui est confiée.

Les données du participant seront conservées pendant une durée maximum de 2 ans à compter du dernier contact avec le Participant.

Le Participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, et de retrait de son consentement entraînant la suppression automatique de ses données. Sous certaines conditions, le Participant peut également disposer d'un droit à la portabilité de ses données.

Le Participant peut exercer ses droits auprès de la Société Organisatrice ayant obtenu son consentement en envoyant un mail à l'une des adresses suivantes (chacune des entités devra être contactée en cas double consentement) :

DECATHLON : VosDonneesPersonnelles@decathlon.com

ADIDAS : dataprotection@adidas-group.com.

Enfin, le Participant est informé qu'il dispose de la possibilité de saisir la CNIL s'il a des raisons de croire que ses données à caractère personnel ne sont pas traitées de manière satisfaisante.

Article 11 : Dépôt du Règlement

Le présent règlement est déposé chez un huissier de justice à l'adresse suivante :

Etude de Maîtres MARLIERE et KINGET

Huissiers de justice associés

51 Boulevard de Strasbourg 4ème Étage

Immeuble Pythagore 59000 Lille